



# **Rapport d'avancement 2 Échelle de performance CO2**

JANVIER – DÉCEMBRE 2021

# Contenu

<a href="#">1. Introduction</a>	2
<a href="#">2 bases</a>	2
<a href="#">2.1 Description de l'organisation</a>	2
<a href="#">2.2 Responsabilités</a>	2
<a href="#">2.3 Période de déclaration</a>	2
<a href="#">2.4 Année de référence</a>	3
<a href="#">2.5 Limites organisationnelles</a>	3
<a href="#">2.6 Limites opérationnelles</a>	3
<a href="#">3 Méthode de calcul</a>	4
<a href="#">3.1 Méthode de calcul</a>	4
<a href="#">4 Calcul des émissions de CO2</a>	5
<a href="#">4.1 Présentation</a>	5
<a href="#">4.2 Émissions de CO2 2021</a>	5
<a href="#">4.3 Émissions du scope 1</a>	5
<a href="#">4.4 Émissions du scope 2</a>	5
<a href="#">4.5 Émissions du scope 3</a>	6
<a href="#">4.6 Émissions de CO2 par origine</a>	6
<a href="#">5 Progrès</a>	7
<a href="#">6 Objectifs</a>	7

## 1. Introduction

Une fois par an, JACOPS rapportera les émissions de CO2 dans un inventaire des émissions (document 3A1). Sur cette base, deux rapports d'avancement avec les objectifs correspondants seront régénérés, un premier couvrant les six premiers mois de l'année en question puis un second rapport couvrant l'année entière.

Ce rapport décrit les progrès et les initiatives d'économie d'énergie au sein de JACOPS pour l'année 2021, conformément aux exigences de l'échelle de performance CO2.

## 2 bases

### 2.1 Description de l'organisation

JACOPS est une entreprise dynamique et familiale avec plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie des infrastructures.

Notre histoire a été façonnée par le développement rapide dans le domaine des télécoms, du ferroviaire et des infrastructures. Ils ont fait de JACOPS un acteur spécialisé, solide et précieux sur le marché. Investir dans les connaissances et les compétences, en vue de demain, est et reste un axe important de JACOPS.

Chaque jour, JACOPS conçoit des solutions intégrées pour les projets les plus complexes et innovants. Ceci en accord avec les objectifs à long terme de nos clients.

Toutes nos divisions jouent un rôle de premier plan en matière d'innovation et de durabilité. Le département d'ingénierie interne donne à JACOPS un vaste savoir-faire pour réaliser de manière autonome de grands projets. Notre domaine d'activité est vaste et varié, nous nous distinguons par une implication dans les projets au plus haut degré et savons ainsi garantir une qualité irréprochable. Le respect mutuel, la responsabilité et la consultation mutuelle sont les fondements de notre succès.

JACOPS investit dans les équipements les plus avancés, mais croit surtout en la valeur de ses travailleurs. Divers programmes de formation stimulent le développement professionnel de tous nos travailleurs et font de JACOPS une entreprise de connaissances et opérationnelle recherchée.

### 2.2 Responsabilités

- Personne de contact pour l'inventaire des émissions : Nathalie Camerman (Conseillère en prévention)
- Responsable cycle de pilotage : Nathalie Camerman (Conseillère prévention)
- Personne responsable : Nathalie Camerman (Conseillère en prévention)

### 2.3 Période de déclaration

La période de déclaration est du 01 janvier au 31 décembre 2021.

## 2.4 Année de référence

Nous avons choisi 2021 comme année de départ en raison de la disponibilité des données et du caractère incertain dû au Covid-19 en 2020.

## 2.5 Limites organisationnelles

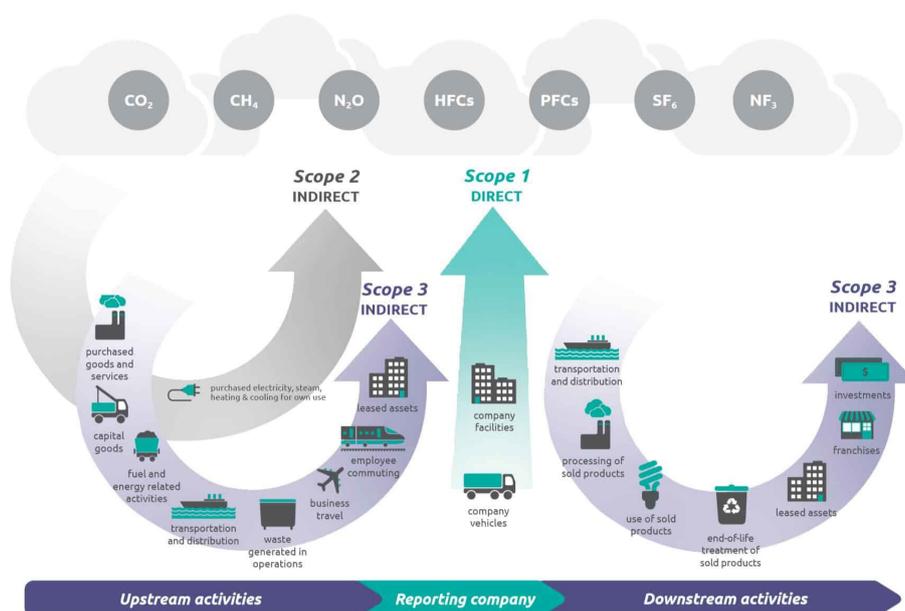
Les entreprises suivantes font partie de ce rapport :

- JACOBS SA
- Abtec SA
- JACOBS SUD SA
- Terram SUD SA

## 2.6 Limites opérationnelles

Pour déterminer les limites opérationnelles, les émissions de CO<sub>2</sub> sont classées en différents domaines d'application, tels que déterminés par le protocole GHG

- Le Scope 1 inclut toutes les émissions directes. Les émissions directes proviennent de sources détenues ou contrôlées par la Société, telles que la consommation de carburant et de gaz naturel
- Le scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité achetée. Les émissions de portée 2 se produisent physiquement dans l'installation où l'électricité est produite
- Le Scope 3 est une catégorie de déclaration qui inclut toutes les autres émissions indirectes. Ces émissions résultent des activités de l'entreprise, mais proviennent de sources qui ne sont ni détenues ni contrôlées par l'entreprise. Par exemple. les déplacements en avion et le matériel des sous-traitants



## 3 Méthode de calcul

### 3.1 Méthode de calcul

Ce rapport périodique a été créé sur la base de la réglementation de l'échelle de performance CO2 conformément au manuel 3.1 tel que publié en juin 2020 par SKAO.

Les facteurs d'émission ont été déterminés sur la base du site Internet [co2emissiebanden.be](http://co2emissiebanden.be), dans lequel la liste de modifications de SKAO est considérée comme principale. Les facteurs d'émission Well-To-Wheel sont utilisés pour inclure l'ensemble de la chaîne d'un vecteur énergétique dans le calcul.

D'autres facteurs d'émission n'ont été utilisés que s'ils étaient plus spécifiques au contexte belge et conduisaient ainsi à un résultat plus précis.

Ce rapport est établi selon les scopes 1, 2 et (partiellement) 3.

## 4 Calcul des émissions de CO2

### 4.1 Présentation

Ce rapport décrit les progrès et les initiatives d'économie d'énergie au sein de JACOPS pour l'année 2021 conformément aux exigences de l'échelle de performance CO2.

### 4.2 Émissions de CO2 2021

Les émissions de CO2 des activités de JACOPS en Belgique pour 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Rijlabels	Verbuikstype	EF	Eenheid	Som van Verbruik	Som van Ton CO2
Business travel	business travel - auto	0,213	voertuigkilometer	26.775	6
	business travel - vliegtuig	0,441	reizigerskilometer	2.652	1
Gebouwen	aardgas	2,5	m <sup>3</sup>	55.879	140
	elektriciteit - grijs	0,205	kWh	558.798	115
	elektriciteit - groen	0	kWh	743	0
	mazout	3,19	liter	87.383	279
Materieel	mazout	3,19	liter	182.865	583
Wagenpark	benzine	2,67	liter	5.874	16
	diesel	3,19	liter	1.160.148	3.701
<b>Eindtotaal</b>				<b>2.081.117</b>	<b>4.840</b>

Tableau 1. Émissions de CO2 2021

### 4.3 Émissions du scope 1

La figure ci-dessous montre la répartition des émissions du scope 1.

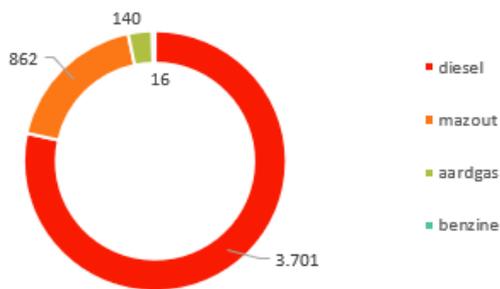


Figure 1. Émissions du champ d'application 1 2021

#### 4.4 Émissions du scope 2

Les émissions de l'électricité achetée et autoproduite relèvent des émissions du scope 2 de JACOPS.

La figure ci-dessous montre les émissions de CO2 par consommation.

CO<sub>2</sub>-uitstoot per verbruikstype



Figure 2. Émissions du champ d'application 2 2021

#### 4.5 Émissions du scope 3

Selon la réglementation de l'échelle de performance CO2, nous ne devons déclarer que les voyages d'affaires. En 2021, il n'y a eu que quelques voyages d'affaires en avion pour JACOPS NV.

La figure ci-dessous montre les émissions du scope 3.

### CO<sub>2</sub>-uitstoot per verbruikstype

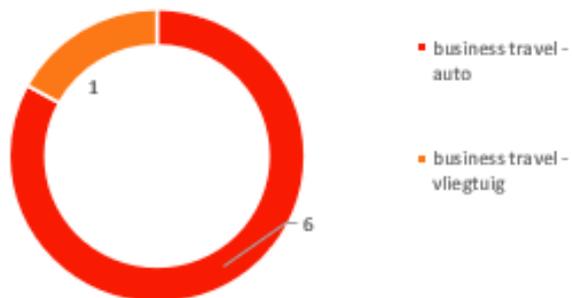


Figure 3. Émissions du champ d'application 3 2021

### 4.6 Émissions de CO<sub>2</sub> par origine

La plus grande consommation provient de la flotte JACOPS et s'élève à 3 717 tonnes, ce qui représente 77 % de la consommation totale en 2021. Le plus gros consommateur de la flotte est les camionnettes, qui roulent exclusivement au diesel. Les émissions liées à la consommation d'électricité sont quasi négligeables en plus des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de diesel.

- Les émissions des camionnettes représentent 49 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>
- Les émissions des camions représentent 18 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>
- Les émissions des voitures particulières représentent 7 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>
- Les émissions des nacelles élévatrices représentent 1,5 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>

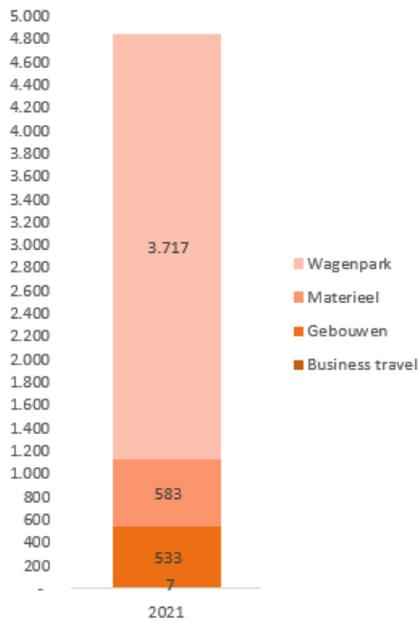


Figure 4. Émissions de CO2 par origine 2021

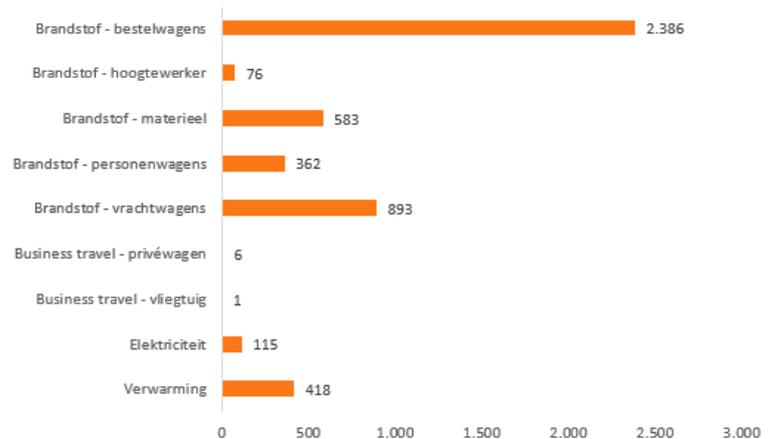


Figure 5. Émissions de CO2 par sous-catégorie en 2021

Le deuxième consommateur est le matériel roulant, qui comprend la consommation de pétrole pour le matériel roulant et les groupes électrogènes pour les chantiers.

- Les émissions des équipements représentent 12 % des émissions totales de CO2

Le troisième plus grand consommateur est le bâtiment, où l'électricité, le gaz naturel et le mazout sont consommés. Seuls quelques sites chauffent encore au fioul, mais la plupart utilisent encore le gaz naturel.

- Les émissions d'électricité grise achetée représentent 2 % des émissions totales de CO2
- Les émissions de chauffage représentent 9 % des émissions totales de CO2

Les déplacements professionnels représentent 7 tonnes de CO2, soit seulement 0,1 % des émissions totales de CO2.

## 5 Progrès

Étant donné que nous travaillons sur la mesure de référence de notre année de référence, nous ne pouvons pas encore rendre compte de l'évolution des émissions.

## 6 Objectifs

### Objectif : Passer à l'électricité verte d'origine belge pour nos bâtiments

- Siège social
  - o A réaliser pour le 31/12/2025
  - o Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 29 tonnes de CO2
  - o Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO2 en 2021 25%

**Objectif : Installation de panneaux solaires permettant de générer de l'électricité verte pour recharger les voitures électriques sur le site et pour les besoins énergétiques supplémentaires des bâtiments.<sup>1</sup>**

- A réaliser pour le 31/12/2025
- Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 29 tonnes de CO<sub>2</sub>
- Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2021 25%

**Objectif : Électrifier la flotte**

- A réaliser pour le 31/12/2025
- Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 73 tonnes de CO<sub>2</sub>
- Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2021 20%

**Objectif : Par une sensibilisation et une implication des travailleurs et une analyse des luminaires et divers investissements, nous souhaitons réduire notre consommation d'énergie.**

- A réaliser pour le 31/12/2025
- Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) : 83 931 kWh
- Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2021 15%

**L'objectif général de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> au 31/12/2025 par rapport à l'année de référence 2021 a été fixé à 19%.**

- Scope 1
  - o A réaliser pour le 31/12/2025
  - o Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 674 tonnes de CO<sub>2</sub>
  - o Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2021 14%
- Portée 2
  - o A réaliser pour le 31/12/2025
  - o Réduction absolue en 2025 par rapport à 2021 (estimation) 75 tonnes de CO<sub>2</sub>
  - o Réduction relative en 2025 par rapport aux émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2021 65%

---

<sup>1</sup>La possibilité d'installer des panneaux solaires supplémentaires est à l'étude. Cela fait partie d'une analyse d'investissement et ne sera pas révisé avant 2023.